

Les démarches diverses : diffusion musique et droits d'auteur

Le micro-entrepreneur qui souhaite diffuser de la musique dans son local professionnel, situé en dehors de son domicile personnel, doit obtenir l'autorisation préalable des auteurs et régler des droits d'auteur à la SACEM. Parallèlement, l'utilisation de supports enregistrés ou d'appareils de diffusion de la musique donne lieu à une rémunération annuelle des artistes-interprètes et producteurs.


Cette rémunération est déterminée de manière forfaitaire, en fonction du type d'activité exercé, et de l'importance de l'établissement diffusant cette musique. Les tarifs établis par la SACEM sont annuels et hors taxe. Pour chaque redevance, il y a un tarif général ou un tarif réduit qui s'applique.

Si le micro-entrepreneur souhaite bénéficier du tarif réduit, il doit remplir les conditions suivantes :

- Il doit avoir fait une demande d'autorisation préalable complétée par une demande déclaration en ligne sur la site de la SACEM
- Il doit avoir dans les 15 jours calendaires, suivant sa déclaration, signé le contrat général de représentation l'autorisant à diffuser le musique.

Dans le cas contraire, il dépendra du tarif général. En 2021, ces tarifs, jusqu'à deux personnes dans l'établissement, sont les suivants :

- Tarif général : 119,16 € HT
- Tarif réduit : 95,33 € HT

	<p>Que se passe-t-il en cas de contrôle de la SACEM ? En inspectant l'établissement (lieu d'activité du micro-entrepreneur) la SACEM vérifiera que la diffusion de musique est bien autorisée. Si ce n'est pas le cas, la sanction est dissuasive : jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende !</p>
--	---

	<p>La pièce aménagée, au domicile du micro-entrepreneur, pour exercer une activité professionnelle n'est pas considérée comme un établissement recevant du public (sous conditions). Dans ce cas, l'accord de la SACEM n'est pas obligatoire.</p>
---	--

Les démarches diverses : diffusion musique et droits d'auteur

Pour tout savoir des démarches à faire pour être en règle avec la diffusion de la musique dans votre local professionnel :

**Pour rechercher une
autorisation**

**Pour obtenir une autorisation
« Massage bien-être »**

**Pour télécharger la demande
d'autorisation**

Les arnaques à la création

Dans les jours qui suivent la création de son entreprise individuelle (avec la réception de l'avis de situation SIREN de l'INSEE), le micro-entrepreneur risque de recevoir des courriers, des appels téléphoniques ou des mails leur réclamant des sommes d'argent importantes en contrepartie de prestations inexistantes.

Ce sont les arnaques à la création !



Le micro-entrepreneur doit garder à l'esprit qu'il n'a strictement rien à payer en créant une micro-entreprise. Les démarches de création sont gratuites. Tant qu'il n'a pas réalisé de chiffre d'affaires, il n'a rien à payer à l'URSSAF. Toute demande visant à lui réclamer de l'argent ou lui demandant de communiquer ses coordonnées bancaires, doit être considérée comme une arnaque à la création d'entreprise

Les seuls organismes avec lesquels le micro-entrepreneur va communiquer sont les suivants :

- L'INSEE, pour l'envoi de l'avis de situation SIREN/SIRET
- L'URSSAF, via le site officiel de la micro-entreprise : lautoentrepreneur.urssaf.fr
- Les impôts via le site officiel de la DGFIP, par courrier ou par mail, ces derniers ayant une adresse mail se terminant par @dgfip.finances.gouv.fr

Comment se prémunir de ces arnaques à la création ?

Lors de l'établissement du document Cerfa de déclaration d'activité (P0 Auto-Entrepreneur), le questionnaire va vous demander si vous souhaitez vous opposer à la mise en diffusion publique de vos informations. Vous devez systématiquement vous y opposer. Les arnaqueurs ne pourront pas ainsi accéder aux bases de données dans lesquelles ils récupèrent toutes les informations utiles pour vous contacter.

Sur le site de l'INSEE, la modification de cette mise en diffusion publique se fait à partir de ce lien : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>

Les arnaques à la création

Quelques exemples d'arnaques à la création d'entreprise ...

Identification-legale

PUBLICITE DES ENTREPRISES DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION	
Expéditeur	Destinataire
Identification legale SAS MD Service inscription BP 92 93101 MONTREUIL CEDEX	
8 5 0 0 5 7 0 6 8 N° d'identification de l'établissement (SREN)	
INFORMATIONS ENTREPRISE	
Dénomination Sociale :	
Date d'immatriculation : 15/04/2019	
Forme Juridique : SAS, société par actions simplifiée	
Capital :	
Adresse du Siège :	
Administration :	
Date d'arrêt des comptes : 31/12/2019	
Code APE/NAF : 64.20Z	
Activité :	
TARIF	PAIEMENT
Période : 05/19 - 05/20	Merci de nous retourner le présent formulaire avec son règlement à l'adresse suivante : Identification legale Service inscription BP 92 93101 MONTREUIL CEDEX
Prix : 282 €	
Paiement : Par chèque	
Délai d'inscription : Sous 8 jours	
Nom : _____	Cachet et signature
Fonction : _____	Avec la mention «Bon pour inscription»
Fait à : _____	
le : _____	

En signant le présent formulaire d'inscription, je certifie l'exactitude des renseignements présentés ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des conditions générales figurant au verso. Offre facultative destinée uniquement à un but publicitaire sur le site www.identification-legale.fr, commercialisée par MD Conseil, société de droit privé. Tout litige pouvant survenir dans l'interprétation des présentes conditions générales de vente sera porté exclusivement devant le Tribunal de Commerce de Bobigny.

IDL-20612


APE

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Expéditeur : APE BP 90195 95106 Argenteuil Cedex	M10 0973 510 0051923 01574 T
Numéro de gestion APE06201905	
Identification entreprise 85005706800015	

La loi vous impose d'afficher certains documents d'information dans votre entreprise sous peine de sanctions pénales. Le non-respect de ces affichages peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 Euros.

INFORMATIONS ENTREPRISE

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée	 <p>Formet : 14,5 cm x 14,5 cm, plastifié</p>
Dénomination :	
Adresse du siège :	
Date de création : 04/2019	
Siren :	
Code APE : 6420Z	
Activité : Activités des sociétés holding	

PAIEMENT

Merci de nous retourner la présente souscription avec son règlement à l'adresse suivante :

APE
BP 90195
95106 Argenteuil Cedex

MONTANT

Désignation :	Affichage unique
Prix TTC :	193,15 euros
Règlement :	Par chèque
Délai d'expédition de l'affiche :	Sous 8 jours

Nom : _____
Fonction : _____
Fait à : _____
le : _____

Cachet et signature

Avec la mention «Bon pour expédition»

En signant la présente souscription, je certifie l'exactitude des renseignements présentés ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des conditions générales de vente figurant au verso. Offre facultative destinée uniquement à un but publicitaire commercialisée par APE SAS, société de droit privé. Tout litige pouvant survenir dans l'interprétation des présentes conditions générales de vente sera porté exclusivement devant le Tribunal de Commerce de Bobigny.

info-kbis

PUBLICITÉ POUR LES ENTREPRISES DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Expéditeur	Destinataire
Info-kbis SAS PROLEX Service inscription CS 40702 75082 PARIS CEDEX 02	00033 / kub 0001 M64 2222 510 0009886 00033 Q
N° d'identification de l'établissement (SREN)	

INFORMATIONS ENTREPRISE

Dénomination Sociale :

Date d'immatriculation :

Forme Juridique :

Capital :

Adresse du Siège :

Administration :

Date d'arrêt des comptes :

Code APE/NAF :

Activité :

TARIF

Période :	10/14 - 10/15
Montant TTC :	234,00 euros
Paiement :	Par chèque
Délai d'inscription :	sous 8 jours

PAIEMENT

Merci de nous retourner le présent formulaire avec son règlement à l'adresse suivante :

Info-kbis
Service inscription
CS 40702
75082 PARIS CEDEX 02

Nom : _____
Fonction : _____
Fait à : _____
le : _____

Cachet et signature

Avec la mention «Bon pour inscription»

En signant le présent formulaire d'inscription, je certifie l'exactitude des renseignements présentés ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des conditions générales figurant au verso. Offre facultative destinée uniquement à un but publicitaire sur le site www.info-kbis.fr, commercialisée par Prolex, société de droit privé. Tout litige pouvant survenir dans l'interprétation des présentes conditions générales de vente sera porté exclusivement devant le Tribunal de Commerce de Paris.